

Microsoft va publier les sources de Windows

Ouvrir et diffuser le code de Windows, d'accord, mais pas gratuitement !

« Nous annonçons aujourd'hui que nous allons aussi accorder des licences pour le code source même de Windows », a déclaré Brad Smith, principal conseiller juridique de Microsoft, lors d'une conférence de presse. « Ce code est l'ADN du système d'exploitation Windows, (...), c'est la documentation ultime que nous pouvons fournir », a-t-il ajouté. Il a toutefois exclu de communiquer le code-source aux éditeurs de logiciels libres, qui pourraient ensuite le diffuser librement. Ce qui pourrait ne pas plaire à Bruxelles. Microsoft estime que cette mesure va « bien au-delà des exigences de la Commission ». « Même si nous pensons être en totale conformité avec la décision de 2004, nous souhaitons écarter tout soupçon que la documentation technique de Microsoft est insuffisante », a-t-il justifié, espérant que l'exécutif européen renoncerait à lui imposer de nouvelles amendes. Parmi les condamnations pour abus de position dominante de la Commission européenne contre Microsoft, en mars 2004, figure le moyen d'interroger avec les logiciels Microsoft. Mais Microsoft n'a jamais complètement appliqué les mesures et sanctions infligées contre lui il y a presque deux ans (!). Certes, le groupe de Redmond a bien payé la colossale amende de 500 millions d'euros. Il a également bien lancé une version européenne de Windows sans Media Player, le fameux Windows XP N dont les ventes ne décollent pas. Par ailleurs, Microsoft n'a pas divulgué certains protocoles informatiques nécessaires au dialogue entre Windows et les produits concurrents (interopérabilité) Jusqu'à aujourd'hui, Microsoft estimait que révéler aux éditeurs son code source jalousement gardé contreviendrait à la protection de la propriété intellectuelle. N'ayant pas accédé à la demande de l'Europe, et après plusieurs rappels à l'ordre, Microsoft est menacé de pénalités de 2 millions d'euros par jour, que bienveillante la Commission n'a pas encore appliquées (voir notre article). Mais l'étau se resserre autour du géant du logiciel. Certes l'Europe a accordé un délai supplémentaire à Microsoft, et son cas doit être examiné en appel par le Tribunal de première instance de l'Union européenne du 24 au 28 avril prochain. Mais il y avait urgence à réagir? Reste maintenant à connaître la réaction de la Commission européenne qui dans un premier temps a simplement déclaré qu'elle « examinera soigneusement l'annonce faite par Microsoft une fois qu'elle en aura reçu tous les détails ».